



Mariage franco-américain démarches

Par **natnroy**, le **14/12/2010** à **09:59**

Bonjour,

Bonjour à tous, je viens vous exposer mon grand grand souci. Bientôt divorcée, française, je compte me remarier avec un américain et vivre ensuite avec lui aux Etats-Unis. Nous ne savons pas les démarches à effectuer en France et aux Etats-Unis. Nous avons peur de faire des erreurs car il y a toute une série d'actions à effectuer dans l'ordre. Le problème est que les divers conseils que nous avons pu obtenir sont tous différents ou même contradictoires ! Nous savons que le plus simple est de se marier à Las Vegas mais ensuite que faire avant le mariage et après le mariage, ça c'est le flou total . Et petite précision qui a son importance : il ne s'agit pas d'un mariage blanc. Nous nous connaissons depuis 1 an et nous nous sommes rencontrés 2 fois, je suis même restée environ 6 mois là bas (en deux fois).

Voilà, si vous pouvez, nous aiguiller, si quelqu'un a déjà vécu la même chose, merci de répondre à mon message.

Bonne journée à tous, Nat

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **10:24**

Un Français qui se marie à l'étranger, doit obtenir au préalable une capacité à mariage puis, une fois marié, doit demander la transcription du mariage en France. S'il ne fait pas la capacité, son mariage reste valable (mais sans effet en France tant que la transcription n'est pas faite) et la transcription prendra plus de temps.

Mais que le mariage soit reconnu en France, c'est important quand on veut que le conjoint étranger soit reconnu en France (pour un droit au séjour en France par exemple)

Or, vous ce que vous voulez, c'est avoir un droit au séjour aux USA donc votre priorité c'est

que les USA reconnaissent ce mariage.
(c'est en ça que vous devez avoir des avis différents)

Donc aujourd'hui, il faut mieux faire en sorte que le mariage soit d'abord reconnu aux USA, puis vous avez le temps pour le faire reconnaître en France. ça c'est pour le lieu du mariage (et donc pas forcément las vegas)

Si vous pouvez faire, en sus, la capacité à mariage, c'est évidemment encore mieux (il faut demander le dossier au consulat français du lieu du mariage)

Niveau visa, il ne faut pas entrer aux USA comme touriste et s'y marier (le BCIS considérera qu'il y a entrée frauduleuse aux USA car vous êtes venue en touriste alors que vous saviez que vous alliez vous marier et demander à rester)

C'est votre fiancé qui doit faire la démarche auprès du BCIS pour obtenir un **visa K** (dit visa de fiancé)

http://www.immigration-aux-usa.com/K_Visa.html

Ensuite, une fois aux USA avec ce visa, vous devez vous marier dans les 90 jours et votre conjoint demandera pour vous, la carte verte (d'abord valable deux ans, puis renouvelée pour une permanente)

Si vous vous mariez en France ou si vous vous mariez aux USA en tant que touriste, il faudra attendre en France, la délivrance du visa K (qui va aussi servir à faire entrer un conjoint d'américain en attendant la délivrance de la carte verte)

Qu'est-ce qu'on vous a conseillé de faire ? Parce qu'on vous a peut-être indiqué de bonnes astuces.

Par **natnroy**, le **14/12/2010 à 11:03**

Merci mimi493 pour cette réponse. On nous a conseillé le mariage à Las Vegas car on nous a dit que je pouvais y aller en touriste, nous marier làbas (pas de démarches à faire auparavant aux états unis pour un mariage à las vegas) et ensuite c'est à mon mari de faire le dossier nécessaire pour que le mariage soit enregistré aux USA. et pouvoir faire en sorte que je puisse rester vivre avec lui aux States. Quitte à se que je rentre en France le temps d'attendre ces papiers. Nous ne voulons pas vivre en France, nous voulons juste être ensemble le plus rapidement possible, nous n'avons pas assez d'argent pour engager un avocat, on nous a dit que ce serait plus facile pour nous car c'est compliqué dans les démarches il y a tellement de papiers à faire, surtout dans l'ordre !!! Je suis très inquiète, c'est le flou total ! Merci encore à tous pour votre aide/